

**COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANTRAIGUES
VALLÉES ANTRAIGUES-ASPERJOC
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Arrêté municipal portant permission de voirie n° 07/2026

Le Maire de la commune de Vallées d'Antraigues Asperjoc

- * Vu le code général des collectivités territoriales
- * Vu le code de la route
- * Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,
- * Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
- * Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,
- * Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion de l'implantation/doublement d'un poteau pour le déploiement de la fibre optique, demandé par l'entreprise AXIONE (595 chemin de la Roche Guide – 26780 Malataverne), de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement sur la voirie communale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux cités ci-dessus, le Maire délégué, autorise l'entreprise AXIONE à intervenir du lundi 02 mars au vendredi 07 août 2026 inclus, sur la route du Mas (coordonnées GPS : 44.726437,4.358947). La société AXIONE pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation en fonction de ses besoins.

ARTICLE 2 : La société AXIONE, chargée de l'exécution des travaux, prendra toutes les mesures de protections utiles afin d'assurer la sécurité et les droits des riverains et des usagers de la voie publique. A ce titre, une signalisation appropriée sera mise en place le cas échéant. De plus, l'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Le Maire délégué d'Antraigues
- Le service des routes du Département
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie d'Aubenas
- Société AXIONE

Fait à Antraigues sur Volane
Le 17 février 2026

Le Maire délégué,
Raymonde DUPLAN


